



Réunion (A.G.) de petite copropriété (2 copropriétaires)

Par **Hanni**, le **04/11/2010** à **14:43**

BONJOUR

Nous sommes deux copropriétaires d'une maison de ville d'un étage comportant 3 appartements, une cour privative et une terrasse. Le syndic provisoire bénévole est l'ancien propriétaire de la maison tout entière, il possède maintenant 2 appartes et la cour car il m'a vendu le 3e appartement/terrasse en janvier dernier.

Y a-t-il obligation légale d'un rapport écrit, ou cpte-rendu de réunion, dans ce cas précis ?

MERCI D'AVANCE POUR REPONSE

Cordiales salutations.